

FICHE DESCRIPTIVE DE POSTE

REF. : 045-2018 DPSAI

Poste	Catégorie A					
	Remplacement	<input type="checkbox"/>	Modification de poste	<input type="checkbox"/>	Création de poste	<input checked="" type="checkbox"/>

Nous recherchons pour

L'AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES
DIRECTION DE LA PLANIFICATION DU SPECTRE ET DES AFFAIRES INTERNATIONALES
78 avenue du Général de Gaulle
94704 MAISONS-ALFORT Cedex

Métro 8 : MAISONS-ALFORT STADE ou ECOLE VETERINAIRE
RER D : MAISONS-ALFORT / ALFORTVILLE

Expert au département Prospective du spectre et affaires européennes (H/F)
(Fonctionnaire de catégorie A ou agent contractuel de niveau équivalent
en contrat à durée indéterminée)

CONTEXTE

Créée par la loi de réglementation des télécommunications (n°96-659 du 26/07/96), l'Agence nationale des fréquences (ANFR) comprend six directions, trois pôles techniques, un centre de contrôle international et six services régionaux. Le décret n° 96-1178 du 27/12/96 fixe les dispositions générales, les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'ANFR. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site web de l'Agence (www.anfr.fr).

Au sein de l'Agence, la Direction de la planification du spectre et des affaires internationales (DPSAI) a pour mission :

- d'anticiper les évolutions de l'usage des fréquences en consolidant des besoins en concurrence ;
- de répartir les fréquences entre les « grands utilisateurs » appelés affectataires (ministères, Arcep, CSA, etc.) ;
- de participer aux négociations multilatérales au niveau mondial et en Europe en y défendant les positions françaises qu'elle a préparées ;
- de définir les conditions techniques pour l'usage des fréquences, qu'elle transpose ensuite dans le droit national des fréquences, de sorte que les différents systèmes ne se brouillent pas les uns les autres ;
- d'instruire les demandes d'assignation de fréquences aux systèmes satellitaires et de suivre les coordinations bilatérales qui concernent les satellites français ;
- d'organiser et d'accélérer les principaux changements de fréquences, via un financement approprié ;
- d'animer la coopération institutionnelle.

La DPSAI est constituée de quatre départements, dont le département Prospective du spectre et affaires européennes (PSAE) au sein duquel ce poste est proposé.

CONTENU DU POSTE

Au sein de la DPSAI, le département PSAE est aujourd'hui constitué de 8 experts, dont le chef de département, et a pour mission :

- d'évaluer les demandes d'accès aux fréquences, aux niveaux national et européen ;
- de soutenir l'innovation nationale en favorisant l'émergence d'un cadre réglementaire européen et national adapté ;
- de contribuer à l'harmonisation des usages des fréquences en Europe et à la rédaction de la réglementation (incluant les conditions techniques d'utilisation) ;
- de négocier dans les différentes instances européennes et communautaires en charge de la gestion du spectre (CEPT¹, RSCOM², RSPG³, ETSI⁴) ;
- de participer au comité de suivi de la Directive sur les équipements radioélectriques (RE-D), cadre réglementaire communautaire applicable pour la mise sur le marché et l'utilisation des équipements radioélectriques ;
- de conduire les études et analyses prospectives sur l'évolution du spectre ;
- de réaliser un inventaire régulier des usages des fréquences ;
- de procéder à la mise à jour et à la diffusion du Tableau national de répartition des bandes de fréquences (TNRBF), premier élément générateur de droit en France dans le domaine des fréquences ;
- de gérer le processus de réaménagement du spectre qui s'appuie sur le fonds de réaménagement.

Au sein de PSAE, selon les besoins, le ou la titulaire du poste aura pour tâches :

- de développer la position de l'ANFR sur l'évolution de la réglementation radioélectrique applicable aux bandes de fréquences utilisées en partage ;
- d'élaborer des solutions réglementaires innovantes pour faciliter le partage du spectre (par exemple, recours aux bases de données, mécanismes de préemption, géolocalisation des équipements, etc.) et de s'investir dans leur mise en œuvre à l'échelle nationale ;
- d'animer le ou les comités de concertation dont il aura la charge afin de préparer et d'adopter les positions françaises qu'il défendra dans les différentes instances européennes voire internationales ;
- de négocier dans les groupes de travail de la CEPT élaborant la réglementation, voire de présider l'un d'eux ;
- si nécessaire, de contribuer à la normalisation européenne au sein de l'ETSI pour assurer la cohérence entre les normes et le cadre réglementaire radioélectrique ;
- et éventuellement de coordonner des points à l'ordre du jour de la Conférence mondiale des radiocommunications de l'UIT⁵, qui a lieu environ tous les 3/4 ans.

Le contour du poste peut être adapté au profil du candidat et aux échéances et enjeux auxquels doit répondre la Direction.

La forte composante internationale du poste conduira à de fréquents déplacements à l'étranger, de l'ordre de 60 à 80 jours par an. Les missions sont généralement d'une durée de 2 à 5 jours mais peuvent parfois atteindre 10 jours. Certaines réunions internationales peuvent comprendre plus de 100 participants.

Le poste se caractérise également par une collaboration régulière et étroite avec les autres départements de l'Agence, en particulier au sein de la DPSAI mais aussi avec le contrôle du spectre et le data lab, ainsi que par une concertation constante avec chaque affectataire (Ministère des Armées, Ministère de l'Intérieur, Arcep, CSA, Aviation civile, Météo, etc.), les industriels et les autres administrations européennes. Au fil du temps, l'expert gagnera en reconnaissance et en visibilité tant au sein de l'Agence que vis-à-vis de ses pairs européens.

¹ Conférence européenne des postes et télécommunications

² Comité sur le spectre radioélectrique présidé par la Commission européenne

³ Groupe européen sur la politique du spectre

⁴ Institut européen de normalisation des télécommunications

⁵ Union internationale des télécommunications

PROFIL DU CANDIDAT OU DE LA CANDIDATE

- Etre titulaire d'un diplôme d'ingénieur
- Avoir une solide connaissance des radiocommunications
- Faire preuve d'esprit de synthèse et de qualités de rédaction
- Disposer de qualités relationnelles : goût pour le contact, sens du travail en équipe
- Avoir une bonne maîtrise de l'anglais, à l'écrit et à l'oral, pour rédiger des contributions, intervenir et négocier lors des réunions internationales
- Avoir de l'appétence pour la négociation dans un environnement international
- Savoir travailler de façon autonome sur les sujets confiés

La connaissance des mécanismes de la CEPT, de l'ETSI ou du 3GPP est un plus, ainsi que la connaissance d'une autre langue étrangère européenne.

Le poste est ouvert aux candidats juniors ; une formation peut être assurée.

Si vous êtes intéressé(e), merci de faire parvenir votre CV et votre lettre de motivation exclusivement à l'adresse suivante : rh-candidatures@anfr.fr

Seuls les dossiers de candidature complets et transmis à l'adresse indiquée ci-dessus seront examinés.

Contacts :

Eric FOURNIER	Directeur DPSAI	Tél. : 01 45 18 73 48
Didier CHAUVEAU	Directeur adjoint DPSAI	Tél. : 01 45 18 77 04
Vincent DUREPAIRE	Chef du Département PSAE	Tél. : 01 45 18 72 14
Catherine BEAUMONT	Cheffe du service des Ressources Humaines	Tél. : 01 45 18 72 06

Date de disponibilité du poste : **immédiate**

Date de diffusion de l'emploi : **29 août 2018**

Date limite de réception des candidatures : **5 octobre 2018**